
Criminalistique —
Partie 1:
Termes et définitions

Forensic sciences —

Part 1: Terms and definitions

iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

[ISO 21043-1:2018](https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/6fdc11b3-73b2-44d9-b3b9-aff1dea66917/iso-21043-1-2018)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/6fdc11b3-73b2-44d9-b3b9-aff1dea66917/iso-21043-1-2018>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 21043-1:2018](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6fdc11b3-73b2-44d9-b3b9-aff1dea66917/iso-21043-1-2018)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6fdc11b3-73b2-44d9-b3b9-aff1dea66917/iso-21043-1-2018>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
Bibliographie.....	5

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 21043-1:2018](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6fdc11b3-73b2-44d9-b3b9-aff1dea66917/iso-21043-1-2018>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/foreword.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 272, *Criminalistique*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 21043 se trouve sur le site Web de l'ISO.

Introduction

L'élaboration de normes internationales relatives à la criminalistique s'avère nécessaire afin d'optimiser la fiabilité, la transparence et la confiance liées aux preuves scientifiques. Ces normes harmoniseront les pratiques professionnelles afin d'aider les structures de services criminalistiques de différents pays à collaborer dans des enquêtes transfrontalières. Elles permettront également aux structures de différents pays de s'entraider dans le cas d'un événement dramatique exceptionnel qui dépasserait les capacités de traitement d'un pays.

Ces normes faciliteront également les échanges de résultats, d'informations et de renseignements criminalistiques, y compris le partage des bases de données, et garantiront que les services criminalistiques sont adaptés aux missions qui leur sont dévolues. La normalisation des procédures de collecte, d'analyse, et d'interprétation des traces et indices et de restitution des résultats est essentielle à une approche commune de l'utilisation de la preuve scientifique. Cela permet le partage d'informations et de renseignements entre les juridictions pour disculper les personnes innocentes et poursuivre les auteurs d'infractions.

Tous les intervenants du système judiciaire tireront profit de normes cohérentes et acceptées de tous au sein de la communauté criminalistique, y compris le grand public et les professionnels des services juridiques et criminalistiques. Au regard des difficultés que certains pays ont connu récemment, ces normes pourraient être d'une grande utilité, notamment pour les domaines s'appuyant sur la comparaison comme l'analyse des cheveux, l'interprétation ADN et les empreintes digitales.

Le fait de se conformer à une série de normes pertinentes pour les forces de l'ordre et les disciplines criminalistiques garantirait que les méthodologies sont fiables, reproductibles et validées et que les formations sont harmonisées entre juridictions. Cela aurait un impact direct sur la qualité des preuves scientifiques présentées devant une juridiction et augmenterait ainsi la probabilité d'aboutir à une décision judiciaire éclairée.

Le présent document fait partie d'une série qui, une fois complète, inclura les différentes étapes du processus criminalistique depuis la scène (d'incident) jusqu'à la présentation devant une juridiction (comme illustré à la [Figure 1](#)). Cette série décrit principalement «ce qui doit être normalisé», et non «comment le faire» ou «qui doit le faire». Il convient que les guides de bonnes pratiques et les procédures opératoires autorisées répondent à la question du «comment» des exigences du présent document. Les réglementations et politiques nationales détermineront «quelles sont les personnes» devant respecter les exigences énoncées dans cette série de documents.

Le présent document fournit un lexique visant à normaliser l'emploi et la signification des termes associés à la criminalistique. Ces termes correspondent aux termes couramment employés dans les processus criminalistiques et sont issus des normes fondamentales élaborées à ce jour dans le domaine de la criminalistique. Les normes relatives à une discipline en particulier incluront leur propre lexique spécifique.

Le présent document est organisé par ordre alphabétique et suit l'ordre naturel des mots (en anglais) dans la mesure du possible. Les documents source utilisés pour les définitions sont les Normes internationales élaborées par l'ISO/TC 272. Lorsque ceci est possible, il est conseillé aux utilisateurs de vérifier si une édition plus récente du document source, contenant une version actualisée des termes et définitions, a été publiée. Les futures versions du présent document incluront les termes et définitions actualisés en conformité avec les documents source au moment où la révision sera préparée.

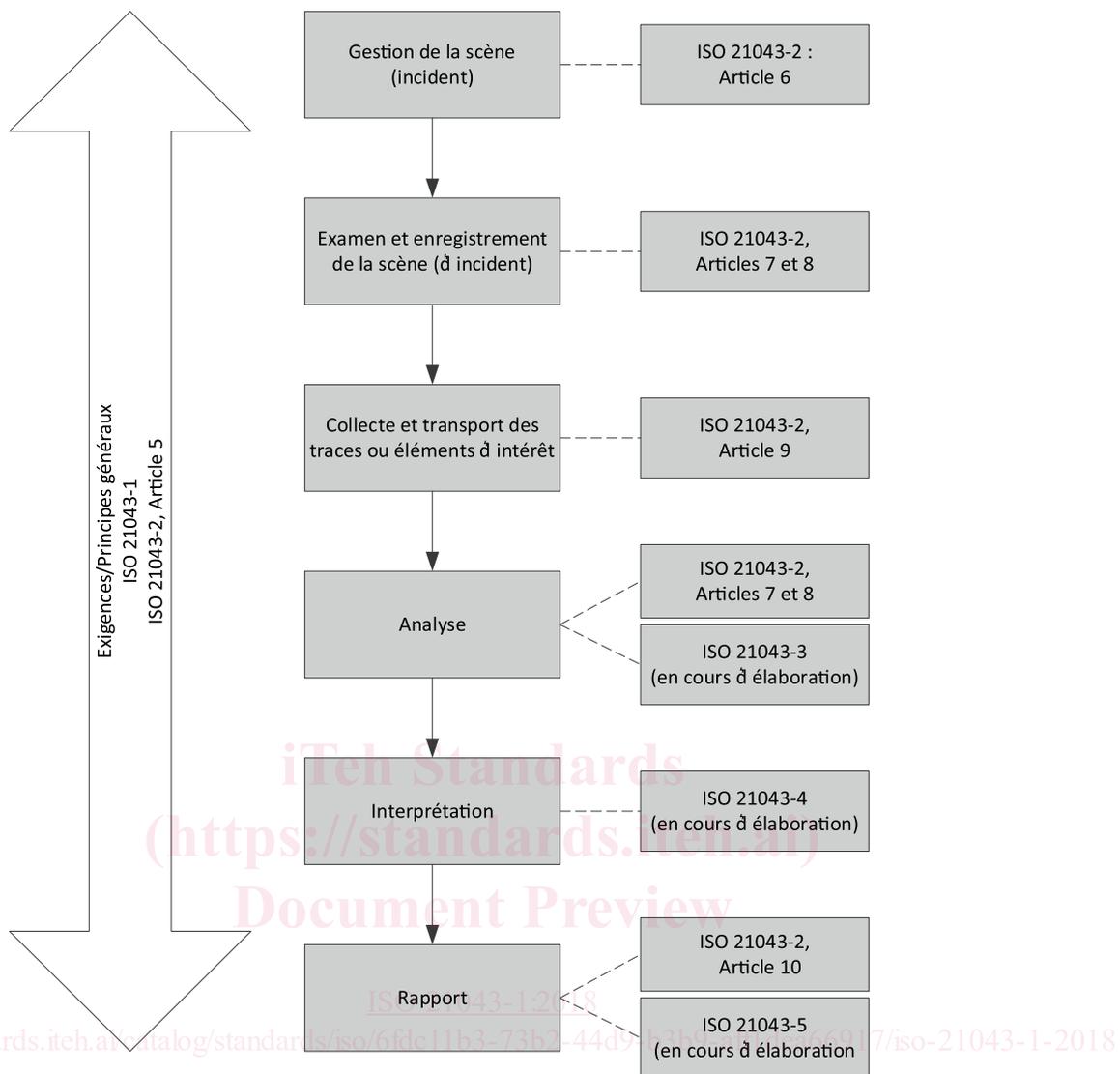


Figure 1 — Relation entre les différents composants du processus criminalistique et les articles de la série ISO 21043